



partage de biens entre soeurs

Par **Shining**, le **08/03/2012** à **00:16**

Bonjour,

Nous sommes 3 enfants. Quand mes soeurs étaient encore étudiantes (je suis plus âgée), nos parents avaient acheté, en bénéficiant d'un cadre fiscal avantageux à l'époque, un appartement pour chacune d'elles, à leur nom. Ces appartements ont récemment été vendus, et le produit de la vente est bien entendu revenu à mes soeurs, bien que ces appartements aient été entièrement financés par nos parents. Pour ce qui me concerne, n'ayant pas eu de bien à mon nom en contrepartie, je me demande s'il n'aurait pas fallu que le produit de ces 2 ventes soit équitablement réparti entre nous 3 car, nos parents étant toujours en vie, cela ne peut-il pas s'apparenter à une donation ?

Je vous remercie de me donner votre avis de professionnel,
sincères salutations